



ESPACE DANSE

14 rue Boiron - 69440 Mornant

Mail : contact@association-espace-danse.com - Tel : 07 81 71 82 87

Site : <https://www.association-espace-danse.com/>

<https://www.facebook.com/EspaceDanse69>

Fiche artistique & technique du Festival "TEMPS DANSES" Edition 2025

L'association Espace Danse organise, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), la **16^e édition du Festival Temps Danses**, une journée d'échanges et de rencontres qui a pour but de permettre aux danseurs amateurs de s'exprimer à travers leur art et leur passion : la Danse.

Ce projet sera l'occasion de découvrir, dans un esprit de convivialité et de partage, toutes les formes de danse pratiquées dans notre région (danse classique, moderne, orientale, africaine, country, hip-hop, de salon, capoeira...)

ARTICLE 1 : DATE ET LIEU

La manifestation se déroulera à la salle Jean Carnet, située boulevard du Pilat à Mornant.

Deux représentations sont prévues le **dimanche 16 mars 2025 à 11h00 et 14h30**.

ARTICLE 2 : PUBLIC CONCERNE

La manifestation est ouverte à toutes les structures enseignant la Danse : associations, clubs, MJC, écoles de danse, conservatoires...

Elle est réservée aux amateurs.

ARTICLE 3 : CHOREGRAPHIES

Chaque structure ne pourra présenter qu'une seule chorégraphie par discipline (groupe de 16 danseurs maximum)

Toute demande de dérogation à cette clause devra être adressée par écrit à l'association Espace Danse.

La composition du groupe ainsi que le thème de la création sont laissés au libre choix du professeur.

Chaque chorégraphie fera l'objet de deux passages sur scène (matin et après-midi) + une répétition générale présentée à tous les participants.

Les costumes et accessoires ne doivent pas être encombrants ou toxiques mais rester décents et conformes aux normes de sécurité.

ARTICLE 4 : DUREE

La création présentée ne devra en aucun cas excéder **3 minutes**.

ARTICLE 5 : FINAL COMMUN

Nous proposons à tous les groupes de participer à un final afin de présenter au public un temps chorégraphique commun sur une même musique.

Les groupes se succéderont sur scène selon un timing précis et équilibré et dans le respect des règles sanitaires.

Le montage musical du final fait par l'association Espace Danse sera envoyé à tous les professeurs avant fin janvier, avec le découpage prévu. Ce découpage devra être scrupuleusement respecté par tous les professeurs pour que l'ensemble de la chorégraphie puisse se dérouler correctement.

Cette proposition représente aussi un « challenge » pour les professeurs et leurs élèves qui vont devoir s'adapter à une musique qu'ils n'auraient peut-être pas spontanément utilisée et qui renforcera les liens et échanges dans ce partage d'expériences de scène.



ESPACE DANSE



ARTICLE 6 : **BANDE SON**

Les participants devront envoyer pour leur chorégraphie un enregistrement sonore sous format MP3 (une seule musique – montage de 3mn maximum effectué), ainsi qu'éventuellement leur proposition de musique pour le final, par mail à l'adresse ci-dessus **au plus tard le vendredi 14 février 2025**.

ARTICLE 7 : **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Dimension de la scène : 8 m sur 11 m Pente du plateau : 0%

Revêtement du sol : tapis (pas de chaussures à talons)

Diffusion de la musique : numérique

Capacité de la salle : 300 places

3 salles disponibles pour les vestiaires et le maquillage

ARTICLE 7 : **DROIT DE PARTICIPATION**

Il est de 20€ par groupe présenté (16€ pour les associations ayant leur siège social dans une commune appartenant à la COPAMO)

ARTICLE 8 : **MODALITES D'INSCRIPTION**

La fiche de pré-inscription doit être remplie en ligne sur le site de l'association organisatrice Espace Danse avant le **31 octobre 2024**. Aucune candidature ne pourra être prise en compte après cette date. Le nombre total de danseurs étant limité, les candidatures seront examinées selon les critères précisés dans la fiche de pré-inscription.

Les associations et les professeurs sont informés par courriel des candidatures retenues aux alentours du 15 novembre. Toutefois, pour que l'inscription d'un groupe soit définitive, il faut que le dossier d'inscription complet (fiche d'inscription définitive + autorisations de droit à l'image et de soins + attestation d'assurance) accompagné du règlement du droit de participation parvienne à l'association organisatrice Espace Danse avant le **15 décembre 2024**.

ARTICLE 9 : **ACCUEIL DU PUBLIC**

Les deux représentations seront ouvertes au public selon la capacité d'accueil de la salle Jean Carnet et les règles sanitaires en vigueur.

Une billetterie en ligne sera mise en place : toute place sera payante, quel que soit l'âge du spectateur.

Pour respecter le travail des danseurs et la jauge maximum de la salle, l'accès à la salle sera interdit après le début de la représentation aux personnes n'ayant pas payé leur place.

ARTICLE 10 : **ORGANISATION DE LA JOURNEE**

Le détail de la journée et le filage des spectacles seront communiqués après réception et étude de l'ensemble des dossiers.

ARTICLE 11 : **RESPONSABILITE**

L'association Espace Danse apporte le soutien logistique et assure le déroulement des passages des groupes sur scène. Chaque professeur encadre son groupe tout au long de la journée en veillant à la sécurité des élèves ainsi qu'au respect des personnes, des biens, de la propreté des locaux et des règles sanitaires.

Le nombre d'accompagnateurs autorisés en sus du professeur est limité et dépend de l'âge des danseurs : il vous sera communiqué par l'association Espace Danse.

L'association Espace Danse et les dirigeants de la salle déclinent toute responsabilité en cas de vol et préjudice, quels qu'ils soient, pour les participants, les professeurs et le public.





ESPACE DANSE

14 rue Boiron - 69440 Mornant

Mail : contact@association-espace-danse.com - Tel : 07 81 71 82 87

Site : <https://www.association-espace-danse.com/>

<https://www.facebook.com/EspaceDanse69>

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que les capacités d'accueil de l'Espace Culturel de Mornant nous obligent, pour des raisons de sécurité, à limiter le nombre de personnes présentes dans les locaux ce jour-là : il nous est donc impossible d'accepter la présence de personnes étrangères à la manifestation.

ARTICLE 12 : ASSURANCES

Chaque structure devra fournir une attestation d'assurance valable le jour de sa participation à cette manifestation.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

Les prises de vue avec flash seront interdites pendant les représentations.

L'association Espace Danse se charge des prises de vues vidéo et photo de cette journée et vous proposera d'accéder aux images selon des modalités définies ultérieurement.

Il est donc nécessaire de faire parvenir à l'association une autorisation du droit à l'image pour chaque danseur. (cf annexes 2A ou 2B)

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR AVANT LE JEUDI 31 OCTOBRE 2024:

- Fiche de pré-inscription (à remplir en ligne sur notre site <https://www.association-espace-danse.com/>)

Remarque : **nous devons connaître en urgence le nombre de danseurs** afin de déterminer le nombre d'associations qui pourront participer en fonction des possibilités d'accueil de l'espace Jean Carnet et des règles sanitaires imposées

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR AVANT LE 15 DECEMBRE 2024 pour les candidatures retenues :

- Règlement du droit de participation d'un montant de 20€ par groupe présenté (16€ pour une association COPAMO).
Chèque à établir à l'ordre d'ESPACE DANSE

- Fiche d'inscription définitive avec la liste nominative des danseurs

- Autorisations parentales ou adultes pour chaque danseur

- Attestation d'assurance de la structure **valable pour l'année 2025**.

Tout dossier d'inscription qui serait incomplet ou nous parviendrait après la date limite ne pourrait pas être pris en compte, ce qui remettrait en question la participation du groupe préalablement sélectionné par notre association.

A RETOURNER POUR LE VENDREDI 14 FEVRIER 2025

- Montage sonore sous format mp3

IMPORTANT :

Pour qu'un nombre maximum de professeurs puisse s'exprimer, nous sommes obligés de limiter le nombre de prestations de chacun ainsi que le nombre de groupes par association.

Merci de votre compréhension.

